Envoyé en préfecture le 30/06/2016
Reçu en préfecture le 30/06/2016
Affiché le - 5 JUIL. 2016
ID : 029-212902126-20160627-DE2016_06_11-DE

signé électroniquement le 30/06/2016
par BERNARD RIOUAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33
Procurations : 6
Délibération rendue exécutoire le :
- 5 JUIL. 2016
Convocation du Conseil Municipal en date du : 20/06/2016

Affichage en date du : 20/06/2016

Publication de la présente en date du :
- 5 JUIL. 2016
Réception en préfecture : 30 JUIN 2016

N° **2016-06-11**

L'an deux mille seize
Le vingt-sept juin

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Laurent ABERNOT ayant donné procuration à M. Damien DESCHAMPS, Mme Gisèle KERDRAON à Mme Sylvie DREVES, Mme Anne-Sophie BELIER à Mme Myriam LE LEZ, M. Nicolas DEMERSCASTEL à M. Yves DU BUIT, M. André LASQUELLEC à Mme Françoise GUENEUGUES, Mme Martine BIZIEN à M. Jean-Yves RICHARD.

Secrétaire de Séance : Mme Sandrine JEFFROY.

Objet : **Rapport annuel sur les actions de développement social urbain menées dans la commune - exercice 2015.**

Rapporteur : M. Damien DESCHAMPS

En vertu de l'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2007-1822 du 24 décembre 2007, le Maire présente au Conseil municipal avant la fin du deuxième trimestre, pour les communes ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS), un rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain ainsi que leurs conditions de financement.

En 2015, Plouzané a bénéficié du versement de la DSUCS pour un montant de 766 226 €, pour la 5ème année consécutive.

Créée en 1991, la DSU est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement. Elle est destinée à compenser les charges supportées par les communes de plus de 10.000 habitants confrontées à des situations sociales défavorables. Plusieurs critères, établis et observés chaque année par la Direction Générale des Collectivités locales du Ministère de l'Intérieur, permettent de caractériser ces situations sociales :

Envoyé en préfecture le 30/06/2016
Reçu en préfecture le 30/06/2016
Affiché le - 5 JUIL. 2016
ID : 029-212902126-20160627-DE2016_06_11-DE

Le potentiel financier (45%),
Le nombre de logements sociaux (15%),
Le nombre de personnes bénéficiant des allocations logement (30%),
Le revenu moyen par habitant (10%).

Ces critères servent au calcul d'un indice synthétique par comparaison des données de chaque commune. L'indice permet de déterminer un classement des villes, et leur attribution respective de DSUCS.

En 2015, Plouzané se classe ainsi au rang 543. La dernière commune percevant la DSUCS en 2015 se classe au rang 742. En 2001, Plouzané se classait au rang 63. La commune a donc fortement amélioré sa situation financière au regard des critères de classement, et se rapproche des dernières communes à percevoir cette dotation.

Le montant perçu en 2015 est le même depuis 2011, du fait de son classement dans la seconde moitié des communes bénéficiaires (pour les communes de la 1ère moitié du classement, une hausse de 0,9% du montant de la dotation est prévue).

Situation sociale de Plouzané au regard du classement DSU

Le critère « potentiel financier » se propose de prendre en compte, pour une commune donnée, l'ensemble de la richesse perçue sur son territoire, en particulier celle tirée de son appartenance à un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI). En 2015, le potentiel financier attribué à Plouzané selon ce mode de calcul est de 921,39€, quand il est de 1 311€ en moyenne dans les communes de même strate.

A Plouzané, le revenu moyen par habitant est de 13 792 € contre 14 738 € pour les communes de même strate.

La part de logements sociaux sur Plouzané dans la fiche de notification DSU 2015 est de 10,19%, très en-deçà de la moyenne de la strate, de 22,84%. Il convient toutefois de souligner que les chiffres pris en compte pour le calcul du ratio de logements sociaux ne sont pas les mêmes que ceux de « l'inventaire SRU », qui aboutit à un taux supérieur à l'obligation de Plouzané (15%).

Quant au nombre d'allocataires logement, la part relative des allocataires sur Plouzané est de 36,32% contre 52,37% pour l'ensemble des communes de plus de 10.000 habitants. Comme pour les logements sociaux, c'est le « nombre total de logements de la commune » (et non uniquement les résidences principales) qui sert de base au calcul et reste donc difficile à analyser.

Actions menées à Plouzané en matière de développement social urbain en 2015

- Politique d'action sociale, de solidarité, d'insertion et en faveur du handicap

La commune s'engage dans le domaine de l'action sociale, notamment en faveur du logement social : bien que la pénalité « loi SRU » ne soit plus due depuis 2011, la municipalité a décidé de reverser l'équivalent du montant de cette pénalité à Brest Métropole pour participer à la construction de logements sociaux sur la commune. Elle a ainsi versé 16 533 € pour l'année 2015, comme en 2013 et 2014.

Envoyé en préfecture le 30/06/2016
Reçu en préfecture le 30/06/2016
Affiché le - 5 JUIL. 2016
ID : 029-212902126-20160627-DE2016_06_11-DE

La municipalité soutient le tissu associatif dense de la commune, et notamment dans le secteur social : 97 600 € ont ainsi été versés à des associations œuvrant dans le domaine social, en plus des 110 000 € de subvention d'équilibre au CCAS.

Des travaux d'accessibilité ont été menés, notamment l'aménagement de toilettes dans les groupes scolaires de Kroas Saliou et de Coat Edern, pour un montant total de 36 500€.

La réfection des logements d'urgence de la Trinité, commencée en 2014, s'est achevée en 2015. Les dépenses réalisées ont atteint 20 K€ d'achats et de main d'œuvre.

30 K€ ont été dépensés par la commune pour la rénovation du centre social du Bourg, qui accueille de nombreuses associations à vocation sociale. C'est notamment le carrelage de la grande salle qui a été entièrement refait.

- Politique de la petite enfance, de la jeunesse et de l'éducation

Dans le secteur de la petite enfance et de la jeunesse, ce sont 230 K€ de subventions qui ont été versées aux associations, dont 48 K€ au délégataire de la crèche, Don Bosco, et 61 K€ pour les centres de loisirs sans hébergement.

Enfin, on notera le remplacement rapide des préfabriqués du groupe scolaire du Bourg par des bâtiments modulaires de bonne qualité, pour un budget de 240 K€, offrant un cadre de vie amélioré aux élève comme aux enseignants.

- Politique sportive et de loisirs

13 K€ ont été dépensés pour améliorer le terrain stabilisé de Kroas Saliou, utilisé pour les cours de sport du collège mitoyen.

Les fortes tempêtes de l'hiver 2014-2015 avaient révélé des altérations importantes de la structure de la cale du Dellec. La cale a donc été entièrement rénovée en 2015-2016, pour un montant total de 194 K€.
Par ailleurs, la commune dépense chaque année des sommes importantes pour l'entretien régulier des terrains et espaces sportifs, afin d'offrir à tous les sportifs un confort de pratique. Ainsi, les terrains de football et de rugby ont bénéficié de leur réfection annuelle pour un total de 19 K€.

Les associations œuvrant dans le domaine sportif à Plouzané ont bénéficié de subventions de la commune à hauteur de 172,5 K€, soit ¼ du total des subventions versées à des associations en 2015 par la mairie.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 28 juin 2016

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE